

Les syndicats CGT, FO, SNJ de RFI

A l'attention de

M. Alain de Pouzilhac, PDG
Mme Martine Paris, DRH

Paris, le 25 juin 2010

Monsieur le Président,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Nous vous avons adressé la semaine dernière des courriers en vous demandant, suite à la décision de la Cour d'appel du 3 juin 2010, deux textes séparés sur lesquels doivent s'engager des négociations - celles faisant suite à la dénonciation de l'avenant audiovisuel de la CCNTJ, dont la fin est fixée par la Cour d'appel à 1 an et six mois après la remise d'un projet de texte de substitution, et celles faisant suite à la dénonciation de la CCCPA, dont la fin est fixée par la Cour d'appel à 3 ans et six mois après la remise d'un projet de texte de substitution.

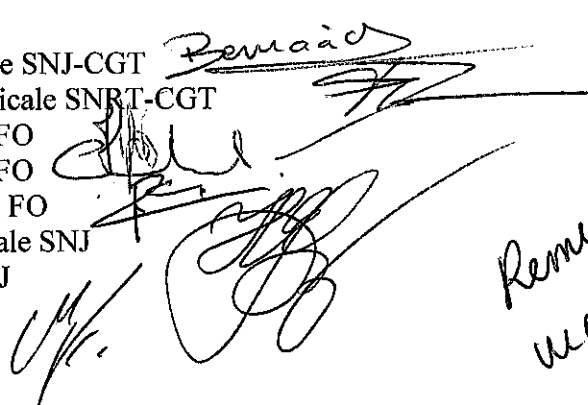
Lors de la réunion du vendredi 18 juin, nous vous avons demandé la remise de deux textes séparés, l'un correspondant à l'avenant audiovisuel de la CCNTJ, l'autre à la CCCPA, ainsi que des négociations séparées.

Nous réitérons cette demande par écrit. Nous sommes tout à fait disposés à voir avec vous les modalités pratiques : une demi-journée de négociation par semaine pour l'avenant à la CCNTJ, une demi-journée pour la CCCPA, ou alors une journée de négociation par semaine pour l'avenant à la CCNTJ, une journée par semaine pour la CCCPA.

Mais nous insistons sur notre demande de deux textes séparés qui ne fait que correspondre à la décision de la Cour d'appel, et demandons également que les réunions de négociations, avec l'ensemble des délégations, ne soient pas simultanées.

Veuillez, Monsieur le Président, Madame la Directrice des Ressources Humaines, recevoir l'assurance de notre considération distinguée

Addala Benraad, déléguée syndicale SNJ-CGT
Françoise Delignon, déléguée syndicale SNRT-CGT
Maria Afonso, déléguée syndicale FO
Hugo Casalinho, délégué syndical FO
Patrice Chevalier, délégué syndical FO
Nina Desesquelle, déléguée syndicale SNJ
Marc Verney, délégué syndical SNJ



Remis en
main propre
le 25/06/2010
